

SÉANCE DU 07 JUILLET 2022

Présents : José HERBET, Jeannine BENOIT, Jean-Paul PIERRE, Claire ROUSSEL, Véronique VAAST, Guillaume FLAHAUT, Laurence BÉCUE, Alain CARPENTIER, Antony DELVILLE, Claudine LEQUIEN

Absent excusé avec pouvoir : Delphine CALAIS à Jeannine BENOIT, Lysiane CAPON à Claudine LEQUIEN, Gérald BRÉZIN à Claire ROUSSEL, Frédéric DELPORTE à José HERBET

Absent excusé par téléphone : NIEWIADOMSKI Miguel, absent car son avocat lui a déconseillé d'assister aux réunions du conseil municipal pour le moment, M. NIEWIADOMSKI devant comparaître au tribunal avec M. HERBET ; il a rajouté au téléphone que c'est aussi bien, comme ça, pour les deux parties.

Secrétaire de séance : Madame VAAST Véronique

Quelques annonces pendant que les membres de l'assemblée procèdent à la signature du compte rendu de la séance précédente :

- Absence de Marie-Josée DILLY ce soir pour raisons de santé.
- Bon rétablissement à Isabelle Pouille, absente depuis un mois et le retour pourrait avoir lieu vers la fin du mois d'août.
- Cantine à 1 euro : le SIVOS a décidé, il y a une semaine l'instauration de la tarification sociale de la cantine scolaire avec mise en place de trois tarifs : 0,90 €, 1 € et 3 euros à dater du 1er septembre 2022.
- Toujours pas de nouvelles de la subvention de la DRAC pour les travaux de la collégiale.
- Le véhicule des pompiers appartenant à la commune a été récupéré (il a fallu faire intervenir deux fois J.J. STOTER) ; une évaluation du prix de vente est en cours et je propose que les amateurs remettent une proposition d'achat sur la base du prix d'estimation : Garage de Saint Léger à Dreuil et BD AUTO parlent d'environ 3000 euros. Un prix de réserve à 2000 euros est proposé par les conseillers municipaux ;
- Le centre de loisirs démarre ce lundi avec la présence de beaucoup d'enfants : 70 à 80.

Encaissement chèques

- Un chèque de 1000 € de l'ACAP concernant la participation de l'association aux animations de la fête locale*
- Divers chèques de sponsors pour participation à l'organisation de la course du Château fort du 13 juillet pour un montant total de : 860 €
- Un chèque de 300 € de la CARPA d'Amiens au profit de la commune représentant une part de la somme due par les époux SAINTYVES suite à une décision de justice les condamnant pour le recours contre la construction de la passerelle.

Jury des maisons fleuries : désignation des membres

Le conseil municipal décide de désigner : Jean-Paul PIERRE, Claudine LEQUIEN, Alain CARPENTIER, Jeannine BENOIT et Guillaume FLAHAUT constituant ainsi le jury chargé du classement des maisons fleuries ; ce dernier devrait sillonner les rues de la commune le vendredi 15 juillet.

Approbation de l'avenant à la convention tripartite relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols

Les membres du conseil municipal approuvent l'avenant à la convention relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols pour le paiement des actes durant la période du 1er janvier au 30 juin 2022 au pôle métropolitain du Grand Amiénois et autorisent le maire à signer la convention.

Vidéo surveillance à l'agence postale communale

Monsieur le maire présente à l'assemblée un devis de la société SOLID SYSTEMS FRANCE concernant l'installation d'un système d'alarme anti-intrusion et d'un système de vidéosurveillance pour un montant de 2725,57 euros sur lesquels une aide de 100 % des services de la poste peut être obtenue sur le TTC soit 3 271 euros. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter le

Un aménagement sera prévu pour la bibliothèque avec ouverture au public par la porte « issue de secours » ; un avis sur cet accès sera demandé au SDIS.

Renouvellement bail hutte Pyrémont

À l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de renouveler le bail pour la saison 2022/2023 et décident de gérer la liste des personnes intéressées pour un tour de Hutte en récoltant les inscriptions en mairie et de gérer l'attribution des tours de hutte (en cas de vacance) en accord avec les personnes déjà présentes dans le dit tour.

Les chasseurs devront fournir en mairie leur attestation d'assurance et le document prouvant la validation du permis de chasse. La non fourniture de ces documents entraînera des sanctions l'année suivante et régler la cotisation d'un montant de 90 € avant le 15 août 2022.

Comme pour la grande hutte, si un locataire a un comportement inadmissible, il sera immédiatement exclu. S'il manquait un actionnaire dans un tour, les trois autres actionnaires restant devront s'acquitter de la somme de 30 euros supplémentaires.

Renouvellement bail Grande hutte

Monsieur le maire rappelle que le bail de la grande hutte avait été conclu pour une durée d'un an à compter du 1er août 2021 et qu'il convient de le renouveler.

À l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De renouveler le bail de la grande hutte pour une durée de un an à compter du 1er août 2022 sous réserve de la tenue d'une assemblée générale et du contrôle des comptes
- Approuve la liste des actionnaires et l'entrée d'une nouvelle personne de Picquigny, **hormis pour le tour n° 4.**
- Et fixe le montant de cotisations pour les habitants de Picquigny de 360 € et pour les extérieurs de 450 € à régler dans sa totalité avant le 30 septembre 2022.
- De fixer une pénalité forfaitaire de 90 € pour paiement tardif.
- D'autoriser les adhérents de la Gaule Picquinoise à pêcher sur la rive côté Somme face au pied de hutte entre le 1er mars et 31 juillet.
- De gérer la liste des personnes intéressées pour un tour de Hutte en récoltant les inscriptions en mairie et de gérer l'attribution des tours de hutte (en cas de vacance) en accord avec les personnes déjà présentes dans le dit tour.
- Les chasseurs devront fournir en mairie leur attestation d'assurance et le document prouvant la validation du permis de chasse. La non fourniture de ces documents entraînera des sanctions l'année suivante.
- Si un locataire venait à se comporter malhonnêtement, il sera exclu par la commune immédiatement.
- Il n'y aura pas d'acompte cette année du fait que le Président n'a pas daigné fournir la liste des actionnaires repartant (courrier du 15 mars resté sans réponse).

Création d'un poste d'adjoint technique au 01/01/2023

Monsieur le maire informe l'assemblée de la fin du contrat PEC de Madame MOISAN Elisa au 31/8/2022, actuellement en poste à la bibliothèque de Picquigny pour une durée de 20 heures.

Un CDD lui sera établi jusqu'au 31/12/2022.

Afin de parer au recrutement de Madame MOISAN, il convient de créer un poste d'adjoint technique pour une durée de 20 heures hebdomadaires à compter du 1/1/2023, la vacance d'emploi devant faire l'objet d'une durée de publication pendant une durée de deux mois auprès du centre de gestion de la Somme.

Le conseil municipal décide de la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à compter du 01/01/2023 pour une durée de 20 heures hebdomadaires et autorise le maire à effectuer toute démarche concernant cette affaire.

Repas du personnel : attribution de cartes cadeaux

Monsieur le maire indique que le repas du personnel n'aura pas lieu

En lieu et place de ce repas, il propose d'attribuer à chaque agent, membre du personnel, une carte cadeau de 60 € ainsi qu'aux agents de la commune retraités.

Les sommes en cause seront déclarées en avantages en nature à l'URSSAF et au titre de l'impôt sur le revenu.

Le conseil municipal par onze voix pour accepte la proposition du maire et décide d'attribuer à titre exceptionnel à chaque agent une carte cadeau de 60 € (carte CARREFOUR); Les crédits nécessaires sont prélevés à l'article 6232 en section de fonctionnement.

Claudine LEQUIEN, Laurence BÉCUE et Alain CARPENTIER ne prennent pas part au vote car directement concernés (conjoint ou enfants salariés ou retraité).

Communications diverses

- Alain CARPENTIER présente les résultats d'un sondage effectué dans la Résidence La Garenne pour l'aménagement de circulation ; les résultats sont très encourageants et démontrent une quasi-adhésion à ce projet.

Une réunion pourrait être organisée avec les résidents de la Garenne avant les travaux.

- Guillaume FLAHAUT est revenu sur le dernier conseil d'école qui s'est passé dans de très bonnes conditions.
- Des dysfonctionnements sur les lignes téléphoniques ont été signalés suite aux travaux de la fibre optique.

José HERBET